Un autre article, publié le 15 mai 1945, sous le titre: "La politique libérale créera des avantages pour tous après la guerre, est ainsi conçu:

Des emplois! Des emplois avantageux pour les jeunes hommes et les jeunes femmes libérés des forces armées, qui ont tout un avenir devant eux. Des emplois pour tous! Des emplois offrant des perspectives d'avancement, et rapportant un salaire sûr, qui puisse conserver son pouvoir d'achat! Après le labeur les sacrifices et l'esprit d'abnégation qui nous ont permis de gagner la guerre, la population du pays est en droit de compter sur un avenir plus brillant dans un Canada meilleur, plus juste et plus grand que jamais!

Cette grandiloquence nous fait penser au ministre des Affaires des anciens combattants.

M. CASTLEDEN: S'agit-il d'une promesse électorale?

M. ARGUE: Oui, cela remonte au 15 mai 1945. Je cite de nouveau:

Des emplois! Des emplois avantageux pour les jeunes hommes et les jeunes femmes libérés des forces armées, qui ont tout un avenir devant eux!

Or, je constate d'après une publication officielle du ministère des Affaires des anciens combattants, en date du 15 juin 1946, qu'à la fin de mai 1946, 43,336 anciens combattants touchaient des indemnités de chômage. Où sont les emplois rapportant un salaire sûr!

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député s'oppose-t-il à cela?

M. ARGUE: Qu'on songe au grand nombre de ceux qui sont sans emploi.

L'hon. M. MACKENZIE: Vous opposezvous à ce programme?

M. ARGUE: Je réprouve les promesses qu'un parti fait à la veille des élections et qu'il néglige ensuite d'honorer. Je ne m'oppose pas au versement d'indemnités à ceux qui sont sans emploi. Elles valent mieux que rien du tout.

L'hon. M. MACKENZIE: Vous vous opposez à cela.

M. ARGUE: Je ne désapprouve pas ces versements.

L'hon. M. MACKENZIE: Vous ne semblez guère les approuver.

M. ARGUE: Pas du tout.

M. CASTLEDEN: Que faites-vous de vos promesses?

L'hon. M. MACKENZIE: Vous ne pouvez avoir raison dans les deux cas, vous non plus.

M. ARGUE: Si le ministre des Affaires des anciens combattants peut nous dire qu'il existe des emplois convenables, nous pourrons

[M. Argue.]

l'assurer que nos jeunes gens ne tarderont pas à renoncer à ces mesquines prestations de chômage.

L'hon. M. MACKENZIE: Je puis dire à l'honorable député que j'ai fait beaucoup plus que lui pour nos anciens combattants.

Une VOIX: Ne le ménagez pas; il est en mauvaise passe.

M. ARGUE: Nous devrions également chercher à prévoir si nous jouirons à l'avenir au Canada d'une plus grande prospérité et, en pareil cas, il conviendrait de déterminer les répercussions des exemptions d'impôt pour 1947 sur les contribuables qui en bénéficieront. En 1946, un célibataire dont le revenu était de \$1,250 payait \$140 d'impôt. En 1947, il en payera \$118. Il jouira donc d'un allégement de \$20 par rapport à l'année 1946. Une personne mariée touchant un salaire de \$2,000, devait acquitter, en 1946, un impôt de \$194, tandis qu'en 1947, elle ne paiera que \$118, soit une diminution de \$76.

Plusieurs honorables députés ont signalé la hausse actuelle du coût de la vie. On sait que l'inflation sévit dans une certaine mesure au Canada et que le prix de divers articles augmente rapidement. L'indice du coût de la vie publié par le Bureau de la Statistique était en 1945 de 119. Or, en avril 1946, il était passé à 121, soit une hausse de deux points. Dans le Star, de Toronto, numéro du 9 avril, la Homemakers Association déclarait avoir constaté que, depuis six ans, le coût de l'alimentation d'une famille s'était accru de moitié.

Je ne prétends pas que le Canada passera par une crise d'inflation illimitée. Je dis simplement que tout le monde reconnaît que l'inflation sévit actuellement dans une certaine mesure et qu'elle sévira encore l'an prochain. Plusieurs d'entre nous seraient raisonnablement satisfaits si la hausse du coût de la vie, d'ici l'an prochain, ne dépassait pas 10 p. 100. J'ignore si cette prévision peut être considérée comme modérée. Quelques-uns d'entre nous la jugent acceptable. D'autres estiment que si l'augmentation n'est que d'environ 5 p. 100, nous aurons lieu de nous en féliciter. La majorité est d'avis, cependant, que nous ne pouvons guère nous attendre à une hausse de moins de 4. p. 100. Si, en 1947, le coût de la vie augmente de 4 p. 100 par rapport au coût actuel, 4 p. 100 du revenu de \$2,000 d'un homme marié équivaudra à \$80; ces \$80 ne lui vaudront rien, à cause de la diminution de valeur de la monnaie. Ainsi, si le coût de la vie augmente de 4 p. 100 en moyenne, en 1947, le faible dégrèvement d'impôt de \$76 accordé en 1947 se trouvera entièrement annulé.